



Savoir mes droits de mère suite à une séparation

Par **melyssa_old**, le **26/11/2007** à **22:33**

je suis maman d'une fille de 9ans dont j'en avai la garde de 1an a 4ans ,je mernrn suis séparée du père à ces 1an et suite à une faute de ma part j'ai été jugé rnrnau tribunal correctionnel en 2002 et la conclusion es qu'à ce jour le père en a rnrnla garde complète et j'ai un droit de visite pour voir ma fille deux fois par rnrnmois, on ne m'a pas laisser le choix, je la vois dans un centre éducatif et rnrnquand je dois la voir parfois le père ne l'emmène pas en donnant rnrndifférentes excuses et il prévient au dernier moment du coup je me déplace rnrnpour rien , car il n'accepte pas ce lien entre ma fille ,les éducateurs et moi...etrnrn ne sachant pas où me renseigner je me retourne vers vous pour savoir rnrnquels sont réellement mes droits de mère actuellement; que ce soit niveau rnrnd'autorité parentale ; pension alimentaire ; rnrn mes droits de visites...

Par **Upsilon**, le **27/11/2007** à **12:19**

Bonjour madame !rnrnMalheureusement, le jugement vous donnant seulement un droit de visite 2 fois par mois étant effectif, il n'y a pas grand chose a faire.rnrnVous pouvez néanmoins relancer une action en justice visant à prouver que votre situation personnelle s'est améliorée (travail retrouvé, situation stable, logement décent, stabilité psychologique etc...) afin de demander la reprise d'un droit de garde alterné.